

TARIFS-MARCHANDISES DE L'OUEST

RÉDUCTION DES TARIFS DE L'INTÉRIEUR SUR LES
GRAINS ET LEURS DÉRIVÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. THOMAS REID (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Chemins de fer (M. Manion). Est-il prêt à faire maintenant une déclaration complète au sujet de la réduction des tarifs-marchandises? Il a dit l'autre jour que des négociations étaient en cours et qu'il attendait les résultats.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Tout ce que je puis dire pour le moment, c'est que les quatre provinces de l'Ouest ont accepté la proposition et qu'on s'occupe de la question.

RELATIONS COMMERCIALES AVEC LA
RUSSIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. E. SPENCER (Battle-River): Je voudrais poser au Gouvernement une question basée sur la nouvelle de presse ci-dessous, laquelle est transmise par la presse canadienne:

Selon une dépêche de G. G. Serkau, chef du syndicat, dont il a été donné lecture à une réunion de la Western Live Stock Union, à Calgary, le gouvernement fédéral a reçu la preuve de la sincérité du syndicat, lequel est maintenant prêt à entreprendre le commerce sans garantie du gouvernement canadien.

Le Gouvernement est-il disposé à promettre que les règlements de la douane ne seront pas modifiés au préjudice des marchandises soviétiques, durant l'existence de ce marché?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Il est étonnant qu'un honorable membre de cette Chambre pose une pareille question. Ni le Parlement, ni aucun autre ne voudrait s'engager en matière de douane envers qui que ce soit, individus ou corporations: la pratique constitutionnelle s'y oppose.

Quand j'étais jeune, un ancien membre de la Chambre des communes racontait cet incident. Il avait demandé au ministre des Finances si le tarif devait être modifié. Si je répondais à cette question, dit le ministre je me considérerais indigne de ma fonction, ou quelque chose de semblable. Aucun Gouvernement ne peut dire à qui que ce soit ce que fera l'administration publique dans telle ou telle circonstance qui peut se produire ou ne pas se produire. L'honorable député est sincère, sans doute, mais il sait parfaitement, du moins, il devrait savoir qu'en répondant à sa question je manquerais aux devoirs de ma fonction.

[M. McIntosh.]

CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS

RUMEUR DE L'ACHAT DU QUAI DU CHEMIN DE FER
À VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. WILFRED HANBURY (Vancouver-Burrard): Le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) a-t-il quelques renseignements à fournir à la Chambre à propos de l'achat projeté ou des négociations pour l'achat du quai du réseau national à Vancouver?

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Non. La Commission du port de Vancouver est au courant de la situation et elle est en pourparlers avec les chemins de fer nationaux canadiens. Naturellement, ce sont les administrateurs du réseau, et non le Gouvernement, qui décideront.

PRIME A L'EXTRACTION DE L'OR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. OLOF HANSON (Skeena): Le Gouvernement se propose-t-il de continuer durant l'année 1933 la prime à la production de l'or en Canada?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): On paye aux producteurs d'or le prix qu'ils obtiendraient ailleurs, et c'est tout. Je présume que l'honorable député vendant sa marchandise moins cher qu'ailleurs il est d'avis qu'on devrait payer aux producteurs moins qu'ils n'obtiendraient sur les autres marchés. Le Gouvernement a requisitionné l'or, en ce sens que l'exportation sans permis en est interdite, et nous l'achetons au prix du marché extérieur.

M. HANSON (Skeena): Le Gouvernement va-t-il continuer cette politique?

Le très hon. M. BENNETT: Cela dépendra des circonstances. J'ai dit déjà qu'un gouvernement ne peut s'engager pour l'avenir, surtout dans la situation actuelle. Actuellement, le Gouvernement achète l'or au prix que j'ai dit, et pour le moment il n'a pas raison de croire que le prix changera.

MODIFICATION DU CODE CRIMINEL

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le 21 février, sur la motion de M. Woodsworth tendant à la 2^e lecture du projet de loi (bill n° 24) ayant pour objet de modifier le Code criminel relativement aux réunions illégales, et sur l'amendement proposé par le ministre de la Justice.